

1000 PATTES NETTOYAGE

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

Capital Social : 1 000 Euros

Siège Social : 4, Rue Nicolas Tronchon

77 165 Saint Soupplets

R.C.S. Meaux 949 361 604

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 17 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le 17 Mai,

A Douze heures, au siège social

L'associé unique de la société 1000 PATTES NETTOYAGE, société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros de valeur nominale, s'est réuni en assemblée générale au 4, Rue Nicolas Tronchon 77 165 Saint Soupplets, sur convocation de la présidente .

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par l'associé unique participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Sont présents ou représentés :

- Laëtitia Epaulard, propriétaire de 100 actions soit 100% du capital social

Soit un total de cent actions présentes ou représentées : 100 actions

L'assemblée est présidée par Mme Laëtitia Epaulard en sa qualité de présidente associé unique

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de présidente, Mme Laëtitia Epaulard a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

ONT PRIS DES DECISIONS ORDINAIRES CI-APRES RELATIVE A :

*Approbation des comptes annuels clos au 31/12/2023

*Affectation résultat au 31/12/2023

*Constatation des conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31/12/2023 tel qu'il a été établis et qui font apparaitre un bénéfice de 4 873 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat (Bénéfice) de la société au 31/12/2023 de la façon suivante:

- Au titre des reports à nouveau 4 873 €.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

La présidente de la société déclare qu'elle a assumé gratuitement son mandat de présidente au cours de l'exercice considéré et qu'aucune convention n'a été conclue entre elle et la société.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

A PRIS LES DECISIONS EXTRAORDINAIRES CI-APRES RELATIVES A :

- * Dissolution anticipé de la société 1000 PATTES NETTOYAGE
- * Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
- * Pouvoirs en vue des formalités de radiation.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de la dissolution anticipé de la société à compter du 17/05/2024 conformément aux dispositions des articles L.237-1 à 2387-13 du code de commerce. La société subsistera uniquement pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention « Société en Liquidation ». Cette mention ainsi que le nom du liquidateur devront figurer sur tous les documents et actes destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au 4,Rue Nicolas Tronchon 77 165 Saint Soupplets.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

Mme EPAULARD Laëtitia Mireille Liliane née le 15/09/1980 à Meaux et résident au 4, Rue Nicolas Tronchon 77 165 Saint Soupplets, est nommée en qualité de liquidateur pour une durée qui prend fin le jour de l'assemblée qui validera les comptes de liquidation au 30/06/2024. Il est également mis fin à ces fonctions de présidente de la société à compter de ce jour.

Mme EPAULARD Laëtitia accepte ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Le liquidateur a tous les pouvoirs pour mener à bien sa mission, c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et récupérer le solde pour répartition entre les associés, sous réserve des dispositions des articles L.237-1 et suivants du Code de Commerce.

Le liquidateur est autorisé à continuer les affaires en cours pour les besoin de la liquidation exclusivement.

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

La présidente de séance et liquidateur associé

EPAULARD Laëtitia

Signature

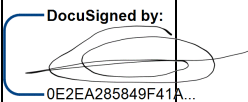
DocuSigned by:

0E2EA285849F41A...

1000 PATTES NETTOYAGE

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Capital Social : 1 000 Euros
Siège Social : 4, Rue Nicolas Tronchon
77 165 Saint Soupplets
R.C.S. Meaux 949 361 604

LISTE DE PRESENCE ASSEMBLEE DU 17 MAI 2024

N°	Nom et Prénom	Nombre d’actions (droit de vote)	Nombre de voix	Signature
1	Mme EPAULARD Laëtitia Mireille Liliane	100	100	DocuSigned by:  0E2EA285849F41A...
	Total	100	100	

DocuSigned by:

0E2EA285849F41A...